



PATRIMOINE CULTUREL & IDENTITÉ TERRITORIALE
Musiques & danses traditionnelles en Massif Central

**Appel à projets autour du projet artistique Massif Central
« LA BOURREE »**

Ce projet artistique est mis en œuvre par l'Adda.Scènes Croisées de la Lozère, l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne, l'Association Nationale Cultures et Traditions, le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin, l'Institut d'Etudes Occitanes du Limousin, la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne, en cofinancement avec la DATAR Massif Central et les régions Limousin, Auvergne, Bourgogne et Languedoc-Roussillon.

Cet appel s'inscrit dans le cadre artistique défini par la charte ci-jointe. Ce projet s'adresse prioritairement aux artistes de musiques et danses traditionnelles mais non exclusivement et pourra s'adjoindre judicieusement toute forme d'expression en phase avec le cadre artistique proposé par la Charte.

La commission privilégiera les projets nouveaux et émergents, les nouvelles attitudes autour des musiques, expressions et identités du Massif Central, le souci de toucher le tout-public et les collaborations avec le réseau des diffuseurs artistiques, notamment du territoire Massif Central.

Cet appel à projet centré sur la bourrée (sous toutes ses formes) est relancé en 2011/2012.

Cette session se déroulera en trois temps :

○ **Premier temps : de janvier à mars 2011**

Envoi des dossiers comprenant la présentation du projet artistique sous forme d'un dossier développant les buts et les intérêts artistiques du projet, le personnel artistique, tout support (CD/DVD, etc...) utile à la compréhension du projet, un calendrier et un prévisionnel budgétaire succincts. Envoi des dossiers avant le 31 mars 2011.

○ **Deuxième temps : en avril 2011**

Réunion de la commission et sélection des projets qui seront financés.

○ **Troisième temps : en mai 2011**

Contact de chacun des projets retenus par la commission afin de préciser le budget prévisionnel, les cofinancements éventuels, les projets de diffusions... avec pour objectif d'assurer l'accompagnement de chaque création dans les meilleures conditions possibles.

L'enveloppe proposée devra être affectée exclusivement à la création, et ne peut en rien être considérée comme une aide à la diffusion d'un spectacle déjà créé. Elle fera l'objet d'une convention de coproduction, n'excédera pas plus de 50% du budget total de création et sera versée en deux fois selon un calendrier établi avec la structure assurant la production. Le temps imparti pour mener à terme ces projets de création sera de un an à compter de la signature de la convention de coproduction.

Aucun projet ne pourra être soutenu deux années consécutives. Au terme des trois années 2010/2011/2012, l'année 2013 du Projet Massif Central sera consacrée à un « événement » autour des musiques et identités du Massif Central. L'idée étant de réunir l'ensemble des créations financées, et pour ce faire, il sera donc demandé par convention aux porteurs de projets de rendre leur projets disponibles pour cette échéance, sur la base d'un financement ultérieur propre à l'exercice 2013 du projet Massif Central.

La Commission Artistique est constituée des représentants des différentes structures assurant la coordination du projet Massif Central dans les régions concernées.

Pour tous renseignements et aides aux montages et envoi des dossiers, s'adresser :

- en Languedoc Roussillon : à ADDA.Scènes Croisées (04 66 65 75 75) ;
- en Auvergne : à l'ANCT (04 70 90 12 67) ;
- en Limousin : au CRMT en Limousin (05 55 27 93 48) ;
- en Bourgogne : MPO (03 85 82 77 00).